

## **Agressions sexuelles : l'ONU parle de la torture du Vatican**

### **Pédopornographie .Viols. Incestes**

Publié par: Walda Colette Dubuisson

Publié le : 18-06-2020

**18/06/2020 : Pédophilie dans l'Eglise : Au moins 3.000 victimes recensées en France, d'après la commission indépendante Sauvé, remontée jusqu'en 1950.**

\*\*\*\*\*

**29/02/2020 : Abus sexuels dans l'Eglise : Le Vatican institue un groupe d'experts mobiles. Secret pontifical levé et droit canon modifié.**

\*\*\*\*\*

**27/02/2020 : France : A Toulouse, la parole des victimes d'abus sexuels dans l'Eglise se libère...**

\*\*\*\*\*

**18/05/2018 : Scandale de pédophilie: tous les évêques chiliens remettent leur démission au pape...**

\*\*\*\*\*

**11/03/2018 : "Des enfants continuent à se faire agresser et violer au sein de l'Église !". La pédopsychiatre Catherine Bonnet, ex-conseillère du Pape François, dresse un constat de la lutte contre la pédophilie au sein de l'église.**

\*\*\*\*\*

**06/05/2014 : La manière dont le Vatican a géré les agressions sexuelles commises par le clergé à travers le monde est comparable à de la torture, a affirmé lundi un comité des Nations unies qui se penche sur le dossier.**

Cette affirmation permet de croire que le refus du Vatican d'enquêter sur les agresseurs et leurs supérieurs pourrait avoir des répercussions juridiques plus vastes.

Mais le principal émissaire du Vatican à Genève, l'archevêque Silvano Tomasi, affirme que le Saint-Siège redouble d'efforts pour s'attaquer au problème des prêtres pédophiles.

« Il y a eu, dans plusieurs secteurs bien documentés, une stabilisation et même un déclin du nombre de cas de pédophilie », a-t-il déclaré au comité d'experts onusiens responsables de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, que le Vatican a ratifiée en 2002.

Lors de la première comparution du Saint-Siège devant ce comité, les experts ont essentiellement bombardé le Vatican de questions acides auxquelles il devra tenter de répondre mardi. Ils ont ainsi demandé pourquoi le rapport du Vatican sur son application du traité est en retard de près de 10 ans, et pourquoi le Vatican croit que sa responsabilité de protéger contre la torture se limite à l'État de la Cité du Vatican, un petit pays de moins de 1000 habitants.

« J'aimerais que vous nous disiez comment vous vous assurez que la prohibition criminelle contre la torture au Vatican s'applique à tous les individus sur qui le Saint-Siège a juridiction », a ainsi dit une membre du comité, Felice Gaer.

Des experts ont prévenu que les répercussions juridiques pour l'Église pourraient être importantes, si le comité conclut que les agressions systématiques correspondent à de la torture. L'Église fait face à de multiples poursuites à travers le monde, après que des dizaines de milliers d'enfants eurent été agressés et violés par des prêtres.

L'avocate new-yorkaise Katherine Gallagher, du Centre pour les droits constitutionnels, estime qu'une telle conclusion pourrait entraîner une multiplication des poursuites, puisqu'aucun délai de prescription ne s'applique dans les affaires de torture.

Mme Gallagher, dont le groupe représente des victimes du clergé, a expliqué que le viol peut représenter une forme juridique de torture en raison d'éléments d'intimidation, de coercition et d'abus de pouvoir.

« Les questions du comité sur la torture portaient vraiment sur la violence sexuelle et le viol, et ils ont indiqué que ces gestes tombent sous la définition de la torture et des obligations du Vatican en vertu de la convention sur la torture, a-t-elle dit. Si le comité sur la torture détermine que c'est un des crimes les plus importants, ça ouvrirait un tout autre niveau de poursuites et de responsabilités. »

**Le comité onusien, qui est composé d'experts indépendants, publiera ses conclusions le 23 mai.**

[LIRE AUSSI : L'ONU demande au Vatican d'agir contre ses membres pédophiles](#)

Source : <http://ici.radio-canada.ca/>

\*\*\*\*\*

**11/03/2018 : "Des enfants continuent à se faire agresser et violer au sein de l'Église !".**

**La pédopsychiatre Catherine Bonnet, ex-conseillère du Pape François, dresse un constat de la lutte contre la pédophilie au sein de l'église.**

La fin définitive des scandales sexuels au Vatican, lutter et prévenir tous les actes pédophiles dont se rendent coupables certains représentants de l'Église catholique, c'est l'objectif de cette commission pour la protection des mineurs.

Pour le moment, cette dernière ne donne pas satisfaction et se retrouve même sous le feu des critiques. Récemment, deux de ses membres, deux victimes d'actes pédophiles, avaient démissionné après avoir constaté "l'inutilité" des débats et le manque "honteux" de coopération au sein du Vatican.

Pour répondre aux attaques, le pape François a procédé à quelques changements au sein de cette commission en remplaçant 9 de ses membres, une première depuis sa création en 2014. Si son président, Sean O' Maley est maintenu, ça n'est en revanche pas le cas de la pédopsychiatre française Catherine Bonnet. Elle raconte, en trois questions, son expérience au Vatican, et dresse un constat de la lutte contre la pédophilie au sein de l'église.

La rédaction vous conseille

Le pape a promis une "tolérance zéro" pour les abus sexuels commis par le clergé. Les choses

ont-elles progressé en cinq ans de pontificat?

Catherine Bonnet. Il m'avait semblé que le pape était sincèrement intéressé lorsque les premiers membres de la commission pour la protection des mineurs ont été nommés le jour de son anniversaire, le 17 décembre 2014. Mais nous avons eu seulement six réunions plénières à Rome en trois ans, avec parfois aussi des réunions de sous-commissions. Nous avons certes des échanges par mails réguliers, mais il est difficile de débattre ainsi. Il est possible par ailleurs que la "Congrégation pour la Doctrine pour la foi" (qui instruit des procès contre les pédophiles au Vatican) se soit sentie en compétition avec notre mission. Nous avons fait des propositions sur des points importants mais le pape François n'a pas donné à ma connaissance de réponses, ce qui est vraiment préoccupant. Le problème est que le pape est extrêmement pris par de nombreux sujets, alors que la question de la protection des enfants d'aujourd'hui est une urgence. Des enfants continuent à se faire agresser et violer au sein de l'Église ! Les enfants victimes sont culpabilisés par leurs agresseurs, subissent des menaces, sont manipulés. Il leur faut du temps pour réaliser que c'était anormal. Ils ont honte et n'osent pas en parler à leurs parents de crainte de ne pas être crus, de se faire gronder ou de leur faire de la peine.

Qu'avez-vous proposé pour mieux protéger les enfants?

Nous avons demandé la fin de la prescription, qui est actuellement de l'ordre de vingt ans à partir de l'âge de 18 ans dans le droit canon (de l'Église), et qui accorde une dérogation au cas par cas. Ce sont majoritairement des hommes qui sont victimes et ils mettent plus de temps que les femmes à dévoiler avoir été victimes dans l'enfance. C'est plus tabou dans la société pour les hommes. En Australie, le délai moyen pour s'exprimer c'est 33 ans après les faits ! Une levée de la prescription permettrait d'instruire une procédure canonique quel que soit le délai du dévoilement. Les survivants expliquent très bien qu'ils souhaitent ainsi protéger d'autres enfants du même agresseur. Nous avons demandé également une exception du secret pontifical en cas d'abus pédophiles. Car en cas de procédure canonique, les victimes ne sont pas informées sur l'état de leur dossier.

Vous aviez provisoirement remis votre démission au pape en juin, après avoir échoué à imposer une mesure clef: l'obligation par la hiérarchie de l'Église de dénoncer les cas suspects?

C'est bien le signalement qui est la clé de la protection de l'enfant. Je souhaitais que soit inscrite dans le droit canon une obligation de signaler les suspicions de violences sexuelles, par les évêques et les supérieurs des ordres religieux. Cela permettrait de réduire les années de souffrance des victimes, de cesser de déplacer les prêtres accusés, de protéger d'autres enfants du risque de violences sexuelles par ces prêtres. Le pape n'a pas accepté ma démission et on m'a proposé d'assister à la dernière réunion plénière de la commission, où nous pourrions le rencontrer. J'ai pensé que j'avais peut-être encore une chance de convaincre mais il n'en a rien été.

<http://www.sudouest.fr/>